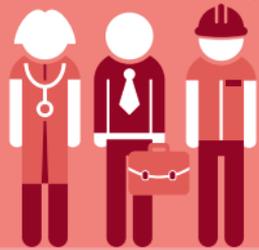
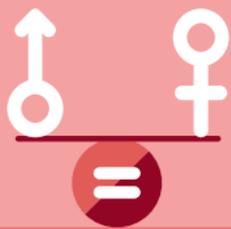


2019



20

Situation  
économique  
et sociale de  
la population

Neuchâtel 2019

# Vers l'égalité entre femmes et hommes

Situation et évolution



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la statistique OFS

<b>Éditeur:</b>	Office fédéral de la statistique (OFS)
<b>Renseignements:</b>	Katja Branger, OFS, tél. 058 463 63 03
<b>Rédaction:</b>	Katja Branger, OFS
<b>Série:</b>	Statistique de la Suisse
<b>Domaine:</b>	20 Situation économique et sociale de la population
<b>Langue du texte original:</b>	allemand
<b>Traduction:</b>	Services linguistiques de l'OFS
<b>Mise en page:</b>	section DIAM, Prepress/Print
<b>Graphiques:</b>	section DEM et section DIAM, Prepress/Print
<b>Cartes:</b>	section DIAM, ThemaKart
<b>En ligne:</b>	<a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a>
<b>Imprimés:</b>	<a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, <a href="mailto:order@bfs.admin.ch">order@bfs.admin.ch</a> , tél. 058 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
<b>Copyright:</b>	OFS, Neuchâtel 2019 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
<b>Numéro OFS:</b>	617-1900

# Égalité entre femmes et hommes

Chronologie

**1971**  
Le droit de vote et d'éligibilité des femmes au niveau fédéral est institué.



**1981**  
Le principe de l'égalité des droits entre femmes et hommes est ancré dans la Constitution fédérale.

**1988**  
Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes est institué par le Conseil fédéral.

L'OFS publie le premier rapport sur la discrimination des femmes dans quelques domaines de la vie.

**1996**  
La loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes entre en vigueur.

**1997**  
La Suisse ratifie la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

**1998**  
L'OFS publie la première édition de la brochure «Vers l'égalité entre femmes et hommes».

**Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (Loi sur l'égalité, LEg)**

du 24 mars 1995 (Etat le 1<sup>er</sup> janvier 2017)

**2018**  
Le Parlement adopte la révision de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, qui prévoit désormais des mesures pour lutter contre la discrimination salariale.

**1971**  
Part de femmes au Conseil national 5%

**1980**  
Part de doctorats délivrés à des femmes 16%



**1991**  
Taux d'activité professionnelle des femmes de 15 à 64 ans 68%



**2008**  
Part inexpliquée de la différence salariale entre femmes et hommes dans le secteur privé 40%

**2015** Part de femmes au Conseil national 32%

**2018**  
Taux d'activité professionnelle des femmes de 15 à 64 ans 80%

**2017**  
Part de doctorats délivrés à des femmes 45%

**2016**  
Part inexpliquée de la différence salariale entre femmes et hommes dans le secteur privé 43%



# Table des matières

<b>1</b>	<b>Éducation et science</b>	<b>6</b>
1.1	Niveau de formation	6
1.2	Formations achevées	7
1.3	Choix professionnels et des études	9
1.4	Corps enseignant	10
1.5	Carrière scientifique	12
<b>2</b>	<b>Activité professionnelle</b>	<b>13</b>
2.1	Participation à la vie professionnelle	13
2.2	Emploi à temps partiel	15
2.3	Sous-emploi	16
2.4	Situation dans la profession	16
<b>3</b>	<b>Salaires</b>	<b>18</b>
3.1	Différence salariale depuis 1994	18
3.2	Différence salariale selon différentes caractéristiques	19
3.3	Part expliquée et inexpliquée de l'écart salarial	21
3.4	Salaires modestes et élevés	22
<b>4</b>	<b>Conciliation emploi et famille</b>	<b>23</b>
4.1	Modèles d'activité professionnelle des couples	23
4.2	Répartition du travail domestique	26
4.3	Charge de travail	27
4.4	Contribution au revenu du travail du ménage	28
<b>5</b>	<b>Travail non rémunéré</b>	<b>29</b>
5.1	Quelques activités domestiques et familiales	29
5.2	Travail bénévole	30
<b>6</b>	<b>Précarité</b>	<b>31</b>
6.1	Prévoyance vieillesse	31
6.2	Pauvreté	32
6.3	Violence	33
<b>7</b>	<b>Politique</b>	<b>34</b>
<b>8</b>	<b>Attitudes</b>	<b>35</b>
<b>9</b>	<b>Comparaison européenne</b>	<b>36</b>

## 1 Éducation et science

La formation est un moyen important permettant de réaliser l'égalité entre les sexes. Les personnes qui disposent d'une bonne formation ont généralement une plus grande marge de manoeuvre pour aménager leurs conditions de vie et relever les défis de la vie familiale, professionnelle et politique.

### 1.1 Niveau de formation

Les différences entre les sexes relatives au niveau de formation se sont réduites au fil du temps. La part des femmes sans formation post-obligatoire a diminué. Chez les deux sexes la part de personnes avec une formation d'une haute école a nettement augmenté. Celle des femmes ayant une formation professionnelle supérieure a aussi progressé. Cette tendance à l'égalisation, qui va jusqu'à l'inversion du rapport hommes/femmes pour ce qui est de la formation achevée la plus élevée, est très claire dans le groupe des 25–34 ans. Dans ce groupe d'âge, on compte désormais plus de femmes que d'hommes ayant accompli une formation au niveau d'une haute école.

### Niveau de formation de la population résidente permanente

G1

#### Personnes de 25 à 64 ans



#### 2018, selon l'âge



## 1.2 Formations achevées

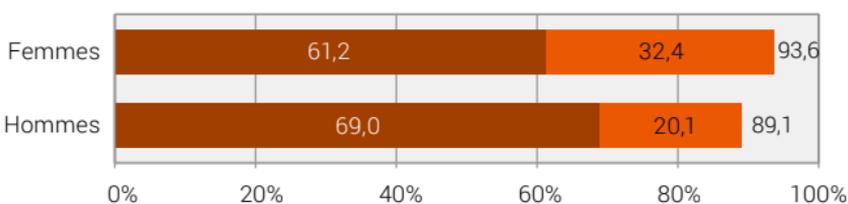
Les tendances à long terme de l'évolution du niveau de formation se reflètent dans le parcours de formation au fil des générations.

Le taux de certification au degré secondaire II – c'est-à-dire le pourcentage de jeunes issus de l'école obligatoire qui obtiennent un certificat du degré secondaire II – montre que, jusqu'à 25 ans, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à acquérir une première formation postobligatoire (94% contre 89%). Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à acquérir une formation générale, les hommes plus nombreux à acquérir une formation professionnelle initiale.

### Taux de certification du degré secondaire II et taux de maturités, en 2016

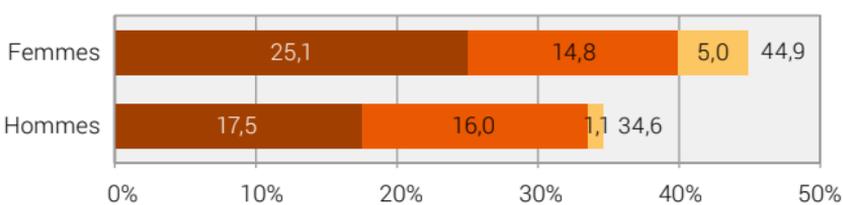
G2

Taux net moyen 2015–2017 jusqu'à l'âge de 25 ans, en % de la population de référence d'âge correspondant



Obtention d'une première certification

- Formation professionnelle initiale
- Formation générale



- Maturités gymnasiales
- Maturités professionnelles
- Maturités spécialisées

Source: OFS – LABB, état au 29.11.2018

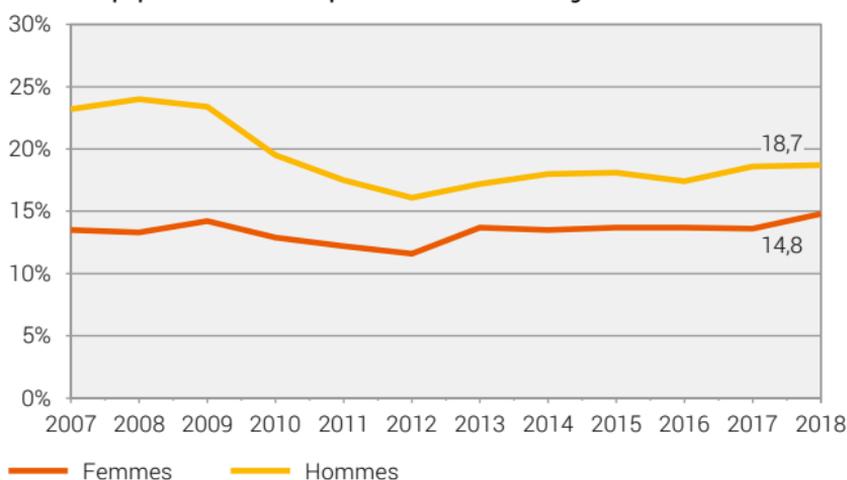
© OFS 2019

Ceci se confirme au degré tertiaire: les hommes sont plus nombreux que les femmes à avoir obtenu un diplôme d'une formation professionnelle supérieure. Ces dernières années, les femmes ont rattrapé leur retard et devancent maintenant les hommes en ce qui concerne les diplômes des hautes écoles.

## Formations achevées de la formation professionnelle supérieure

G3

Titularisé-e-s de la formation professionnelle supérieure âgé-e-s de 30 à 34 ans en % de la population résidente permanente du même âge



2010: rupture de série

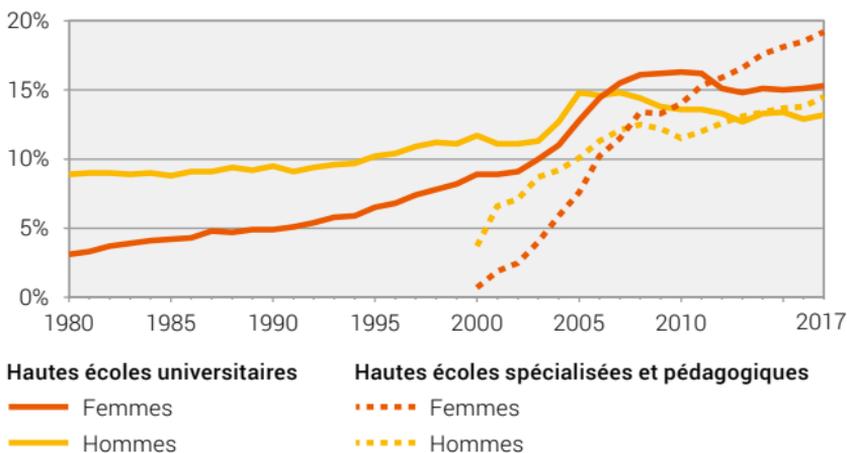
Source: OFS – ESPA

© OFS 2019

## Taux de diplômes des hautes écoles

G4

Obtention d'un premier diplôme aux niveaux licence/diplôme et bachelor en % de la population résidente permanente d'âge correspondant (taux nets)



2010: rupture de série

Sources: OFS – SIUS, ESPOP, STATPOP

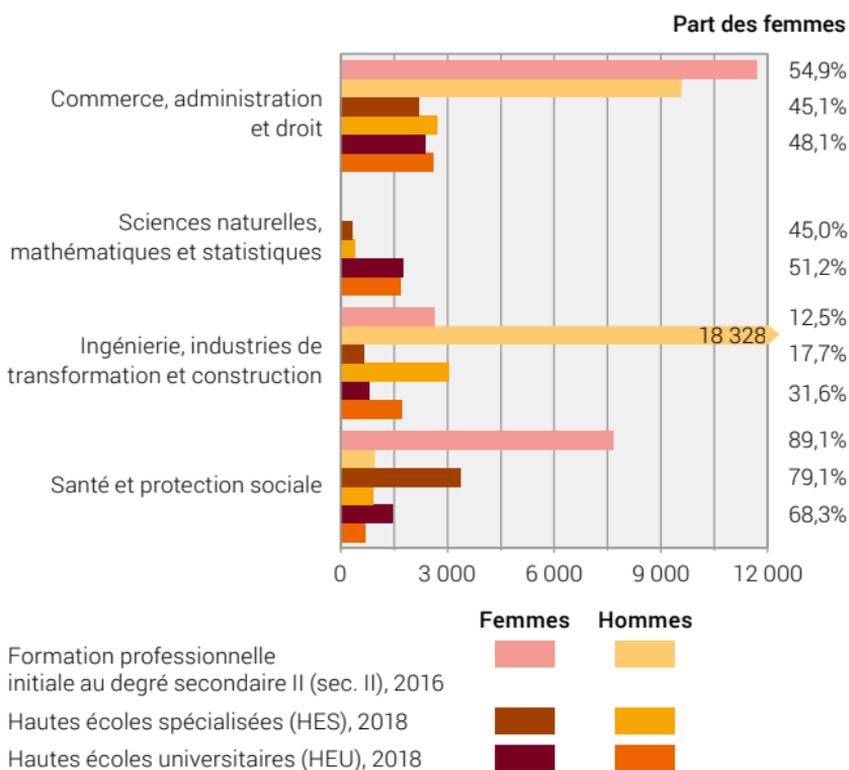
© OFS 2019

### 1.3 Choix professionnels et des études

Le choix de la profession et du domaine d'études est fortement marqué par l'appartenance sexuelle. Les jeunes hommes choisissent souvent et plus fréquemment que les jeunes femmes des professions et des études techniques, par exemple dans le domaine ingénierie, industries de transformation et construction. Les jeunes femmes optent en revanche souvent et plus fréquemment que les jeunes hommes pour des formations professionnelles et des études dans la santé et la protection sociale.

#### Formation professionnelle initiale<sup>1</sup> et entrées dans les hautes écoles selon les domaines de formation, en 2016 et 2018

G5

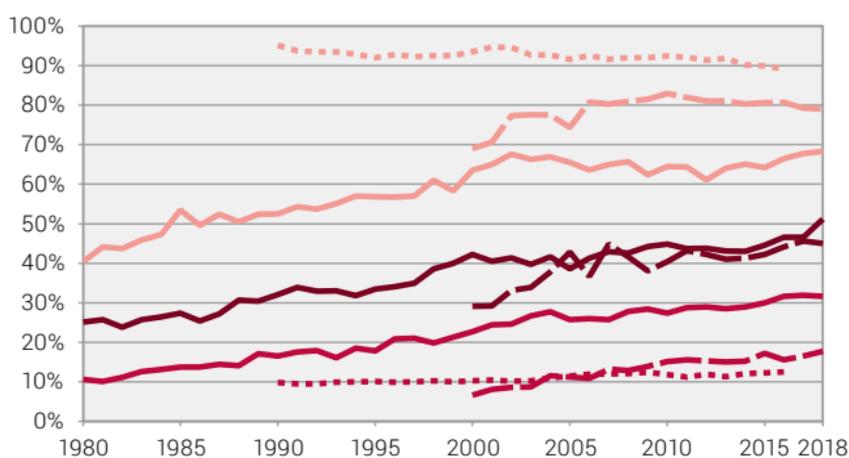


<sup>1</sup> élèves de moins de 20 ans en 1<sup>re</sup> année d'une formation certifiante pluriannuelle  
Domaines de formation selon la classification CITE 2013

Ce lien entre le choix de la profession ou du domaine d'études et l'appartenance sexuelle évolue lentement. Il s'est assoupli ces vingt dernières années. Les jeunes femmes optent plus souvent qu'avant pour des filières typiquement masculines, par exemple les sciences naturelles, mathématiques et statistiques et l'ingénierie, l'industrie de transformation et la construction. Les jeunes hommes aussi choisissent un peu plus souvent qu'avant des formations typiquement féminines, par exemple dans le domaine santé et protection sociale au degré secondaire II et dans l'éducation, domaine de formation des hautes écoles.

## Proportion de femmes parmi les entrées dans quelques domaines de formation CITE

G6



### Santé et protection sociale

..... sec. II    - - - HES    — HEU

### Ingénierie, industries de transformation et construction

..... sec. II    - - - HES    — HEU

### Sciences naturelles, mathématiques et statistiques

- - - HES    — HEU

CITE: Classification Internationale Type de l'Éducation (ISCED en anglais), schéma de classification défini par l'UNESCO (2013)

Sources: OFS – SDL, SIUS

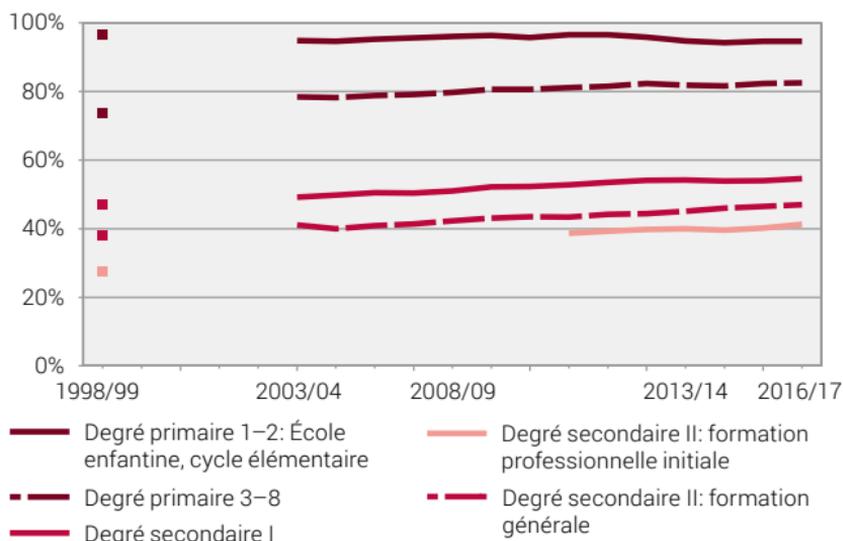
© OFS 2019

## 1.4 Corps enseignant

Plus le degré scolaire est élevé, plus la part des femmes dans le corps enseignant diminue. Au degré primaire 1–2, les emplois sont occupés presque exclusivement par des femmes, tandis que dans les hautes écoles universitaires, le rapport est inverse. Il convient néanmoins de relever que les femmes sont aujourd'hui mieux représentées dans le corps enseignant des hautes écoles qu'auparavant.

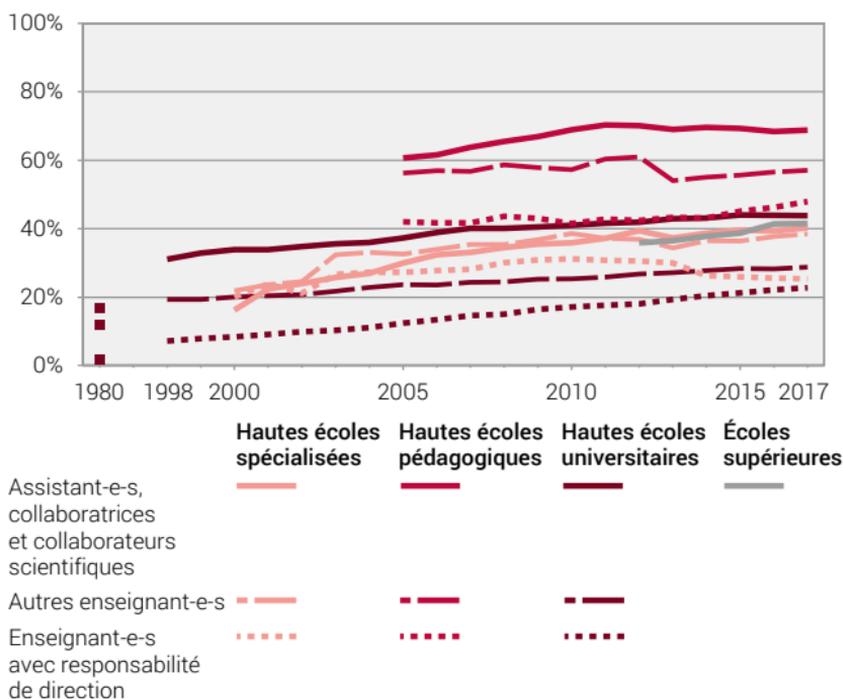
## Proportion d'enseignantes selon le degré de formation (écoles publiques)

G7



1999/2000 – 2002/03: interruption de la statistique; pour la formation professionnelle initiale, les données disponibles sont suffisantes pour publier un chiffre au niveau suisse uniquement à partir 2010/11.

2010/11: rupture de série suite à la révision de la statistique du personnel des écoles et à l'adaptation de la classification des niveaux de formation.



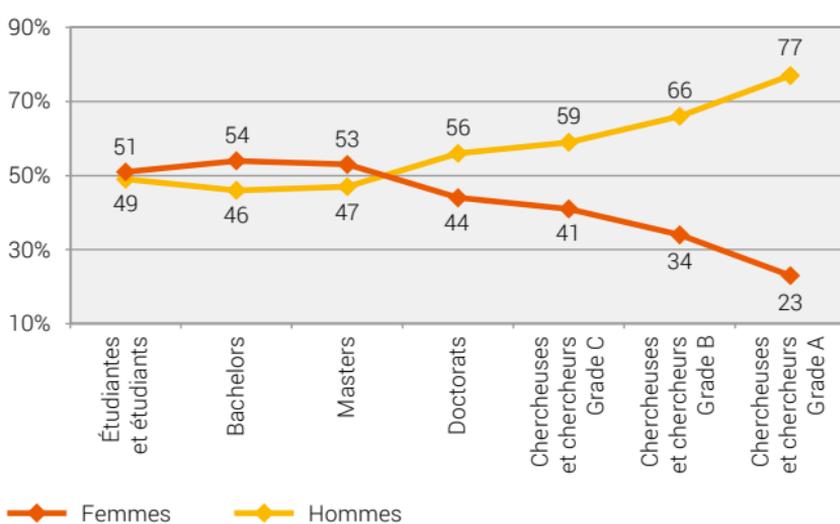
Révision 2013: nombre de personnes au jour de référence du 31.12. (avant: année civile). De plus, de nouvelles catégories de personnel ont été introduites et les données sur le personnel d'encadrement de stagiaires des HEP ont été exclues, ce qui entraîne une diminution de la proportion de femmes dans la catégorie des autres enseignant-e-s. Pour la HES-SO la révision n'a été mise en œuvre qu'à partir de 2014 et est, par conséquent, la raison principale de la diminution de la proportion de femmes dans la catégorie de personnel «enseignant-e-s avec responsabilité de direction».

## 1.5 Carrière scientifique

Le parcours des femmes dans la carrière scientifique peut se comparer à un tuyau percé. Au sein des hautes écoles, en particulier, plus on s'élève dans les échelons de la carrière académique, plus la part des femmes diminue. Si les femmes sont bien représentées dans la population étudiante depuis plusieurs années, les hommes deviennent majoritaires à partir de l'étape du doctorat. En 2016, la part des femmes était d'à peine un quart parmi les chercheuses et les chercheurs du grade académique le plus élevé.

### Femmes et hommes dans la carrière académique, en 2016

G8



Grade C: Corps intermédiaire inférieur ou collaboratrices et collaborateurs scientifiques

Grade B: Corps intermédiaire supérieur ou autres enseignantes et enseignants

Grade A: Professeures et professeurs nommé-e-s ou chercheuses et chercheurs senior-e-s

Source: OFS – SHIS

© OFS 2019

## 2 Activité professionnelle

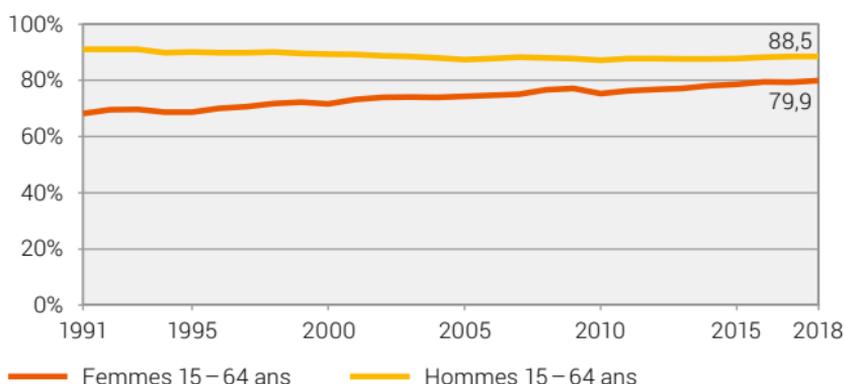
Les connaissances et les aptitudes acquises pendant la formation sont mises en œuvre dans la vie professionnelle. Même si les femmes ont rattrapé une bonne partie de leur retard dans le domaine de la formation, leurs parcours professionnels se différencient toujours nettement, et à plus d'un égard, de ceux des hommes. Les différences entre l'emploi féminin et l'emploi masculin sont à considérer également dans le contexte de la répartition entre les sexes du travail rémunéré et non rémunéré.

### 2.1 Participation à la vie professionnelle

Les taux d'activité professionnelle des femmes et des hommes de 15 à 64 ans se rapprochent toujours plus. Depuis la fin des années 90, celui des femmes a progressé, alors que celui des hommes a diminué légèrement jusqu'en 2004, pour ensuite se stabiliser.

#### Taux d'activité professionnelle

G9



Taux d'activité professionnelle: proportion de personnes, parmi la population de référence, qui exercent une activité professionnelle ou qui sont au chômage au sens du BIT.  
De 1991 à 2009: moyennes au 2<sup>e</sup> trimestre / Dès 2010: moyennes annuelles

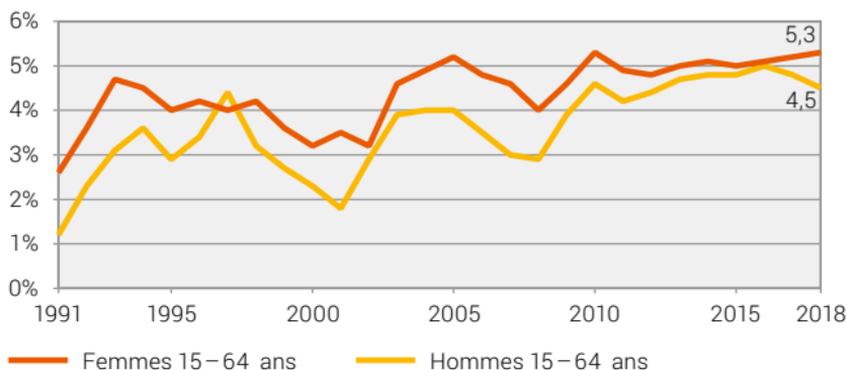
Source: OFS – ESPA

© OFS 2019

Le taux de chômage au sens du BIT est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Les taux se sont rapprochés de 2011 à 2016, mais ils se sont à nouveau écartés ces deux dernières années.

## Taux de chômage au sens du BIT

G10



Taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du Travail): proportion de personnes au chômage au sens du BIT parmi les personnes actives (qui exercent une activité professionnelle ou qui sont au chômage) dans la population résidante permanente âgée de 15 ans ou plus.  
 Personnes au chômage au sens du BIT (Bureau international du Travail): toutes les personnes qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence, qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et qui étaient disponibles pour travailler.  
 De 1991 à 2009: moyennes au 2<sup>e</sup> trimestre / Dès 2010: moyennes annuelles

Source: OFS – ESPA

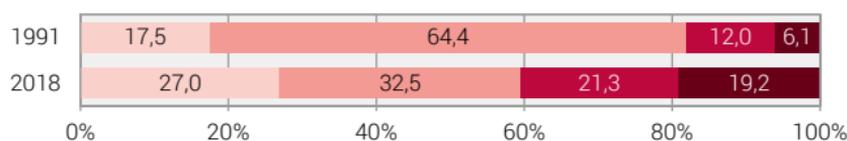
© OFS 2019

Le taux d'activité des femmes ayant augmenté, la part des femmes non actives professionnellement est passée de 32% en 1991 à 20% en 2018. Leur répartition par catégories a considérablement évolué. La part des femmes au foyer – qui demeure le groupe le plus nombreux parmi les femmes non actives – a diminué de moitié par rapport au début des années 1990. Chez les hommes, la part des non actifs est passée de 9% à 12%. Ce sont principalement des personnes en formation.

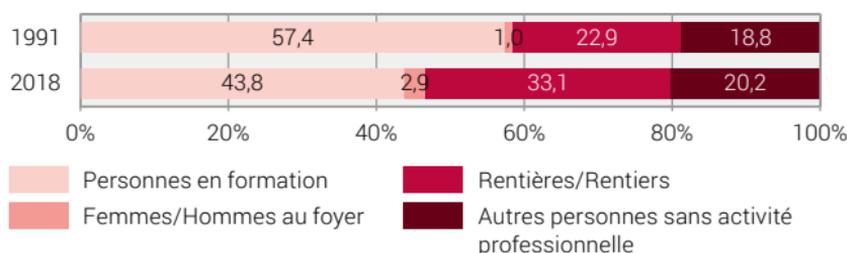
## Personnes non actives selon le statut d'activité

G11

## Femmes 15-64 ans



## Hommes 15-64 ans

De 1991 à 2009: moyennes au 2<sup>e</sup> trimestre / Dès 2010: moyennes annuelles

Source: OFS – ESPA

© OFS 2019

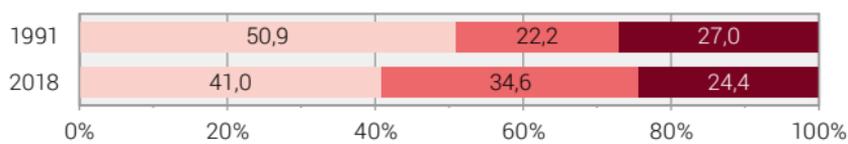
## 2.2 Emploi à temps partiel

Parmi les femmes qui exercent une activité professionnelle, 59% ont un emploi à temps partiel. La proportion est de 18% chez les hommes. Le travail à temps partiel est une caractéristique de la vie professionnelle des femmes. Dans certaines circonstances, il peut être synonyme d'emploi précaire, de couverture sociale insuffisante (caisse de pension, p. ex.), d'obstacle à une formation continue et à la réalisation d'une carrière. Mais il permet aussi d'exercer d'autres activités comme une formation, consacrer du temps aux enfants, prêter assistance à des tiers et vaquer aux tâches domestiques. Depuis 1991, le travail à temps partiel a progressé dans la population active occupée, aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Seuls les taux d'occupation inférieurs à 50% ont légèrement reculé chez les femmes.

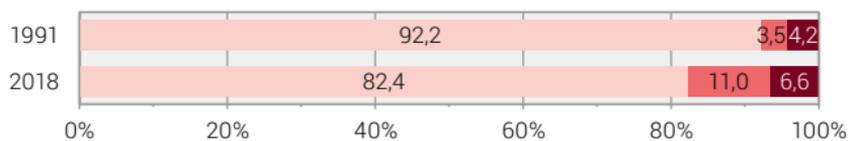
### Taux d'occupation

G12

#### Femmes



#### Hommes



Plein temps (90-100%)
  Temps partiel 50-89%
  Temps partiel inférieur à 50%

De 1991 à 2009: moyennes au 2<sup>e</sup> trimestre / Dès 2010: moyennes annuelles

Source: OFS – ESPA

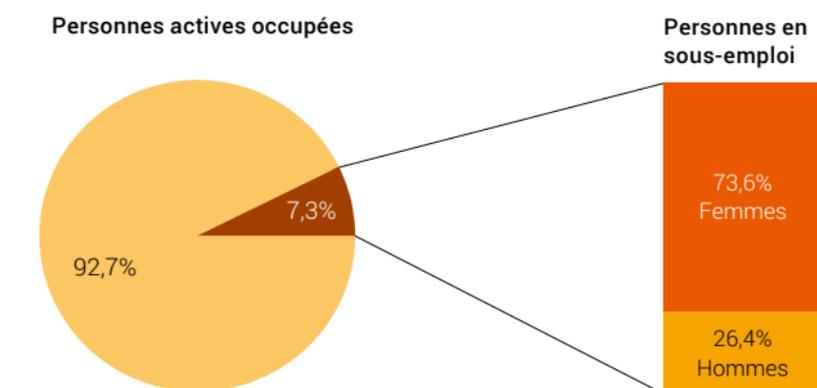
© OFS 2019

## 2.3 Sous-emploi

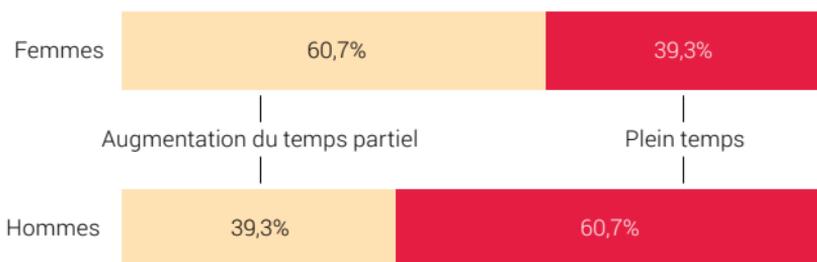
Une majorité des personnes en sous-emploi, c'est-à-dire les personnes ayant une activité professionnelle à temps partiel, souhaitant augmenter leur taux d'occupation et disponibles à court terme pour le faire, sont des femmes.

### Sous-emploi en 2018

G13



#### Taux d'occupation recherché



Source: OFS – ESPA

© OFS 2019

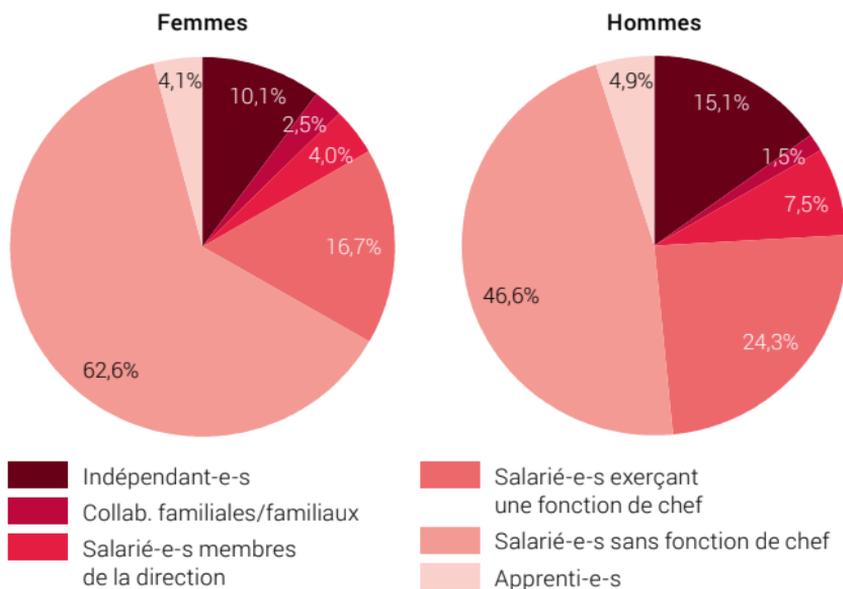
La part des femmes parmi les personnes sous-employées tend à diminuer depuis 2004. Le désir de travailler à plein temps a nettement augmenté chez les femmes comme chez les hommes. De 2004 à 2018, la part des personnes sous-employées qui souhaiteraient travailler à plein temps est passée de 30 à 39% chez les femmes, de 47 à 61% chez les hommes.

## 2.4 Situation dans la profession

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à travailler comme salariées sans fonctions dirigeantes. Les hommes exercent plus souvent que les femmes des fonctions dans la direction de l'entreprise ou des fonctions de chef. Les femmes exercent aussi moins souvent que les hommes une activité indépendante. Depuis 2011, on n'observe aucun changement notable de cette distribution.

## Situation dans la profession, en 2018

G14



Source: OFS – ESPA

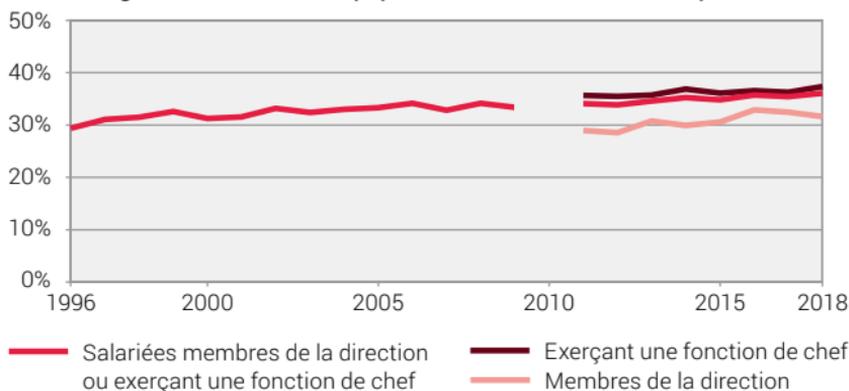
© OFS 2019

Parmi les personnes salariées dans des positions dirigeantes, la proportion de femmes a d'abord augmenté légèrement depuis 1996 et représente, depuis quelques années désormais, un bon tiers de femmes.

## Femmes dans des positions dirigeantes

G15

### Pourcentage de femmes dans la population salariée de 15 ans ou plus



2010: rupture de série suite à la reformulation de la question relative à la situation dans la profession. Bien qu'introduite au début 2010 cette reformulation ne vaut pour l'ensemble de l'échantillon qu'à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2011. Les données 2010 ne sont donc pas publiées. De 1996 à 2009: moyennes au 2<sup>e</sup> trimestre / Dès 2010: moyennes annuelles

Source: OFS – ESPA

© OFS 2019

## 3 Salaires

Les particularités de l'emploi féminin, comme par exemple des longues interruptions pour motifs familiaux qui influent sur les années de service et sur l'expérience professionnelle, ont un impact sur les différences salariales entre les sexes. Le salaire dépend en outre d'éléments liés à la personne comme la formation, de caractéristiques structurelles et de l'activité différentes, par exemple la branche économique et le niveau de responsabilité du poste occupé. Les salaires traduisent clairement les inégalités entre femmes et hommes dans ces domaines.

### 3.1 Différence salariale depuis 1994

Dans l'ensemble de l'économie, en 2016, le salaire mensuel brut standardisé (médiane)<sup>1</sup> des femmes s'élevait à 6011 francs, contre 6830 francs pour les hommes. La différence salariale était de 12,0%. Dans le secteur privé, les femmes ont gagné 14,6% de moins que les hommes, alors que dans le secteur public, cette différence était de 12,5%. Cet écart entre femmes et hommes est tendancielle ment en baisse depuis deux décennies.

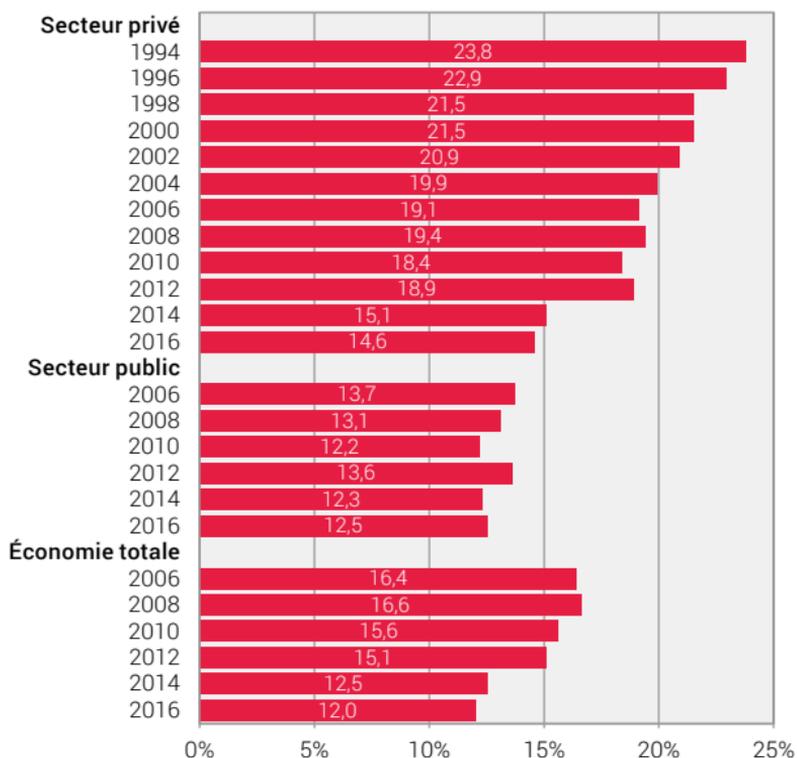
---

<sup>1</sup> Pour mesurer le salaire mensuel brut standardisé, on convertit les postes à temps partiel en postes à plein temps, en considérant 4 semaines  $\frac{1}{3}$  à 40 heures de travail par semaine. La médiane divise le groupe considéré en deux moitiés : les salaires sont supérieurs au salaire mensuel brut standardisé pour la moitié des personnes salariées et inférieurs pour l'autre moitié.

## Différence salariale entre femmes et hommes

G 16

Différence par rapport au salaire mensuel brut (médiane) des hommes



Source: OFS – ESS

© OFS 2019

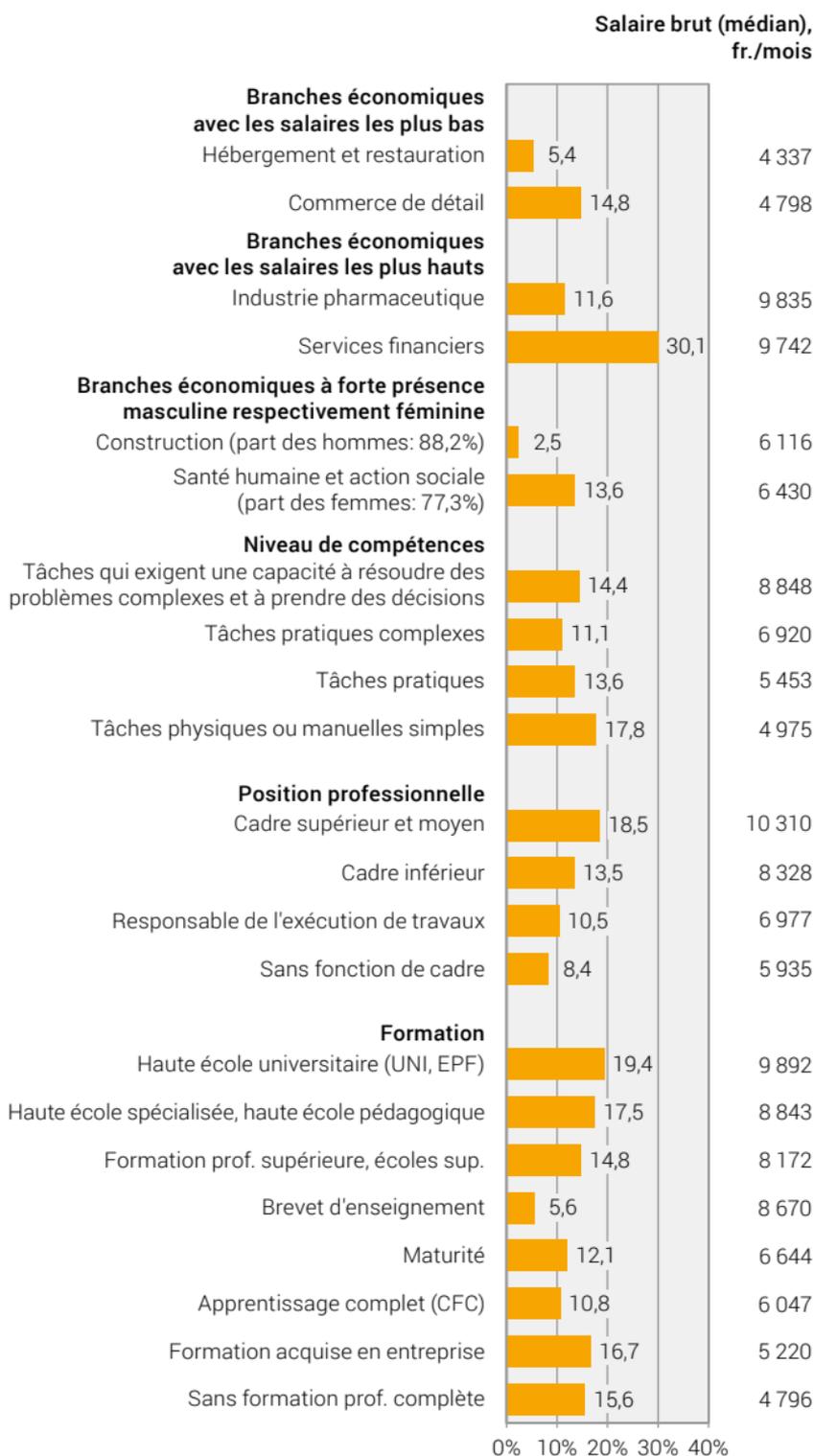
### 3.2 Différence salariale selon différentes caractéristiques

On observe des disparités salariales entre femmes et hommes dans l'ensemble des branches économiques et elles sont d'autant plus marquées que la position dans la hiérarchie est élevée. Même à formation équivalente et compétences égales, le salaire des femmes est inférieur à celui des hommes

## Différence salariale selon différentes caractéristiques, en 2016

Secteur privé et secteur public ensemble

G17



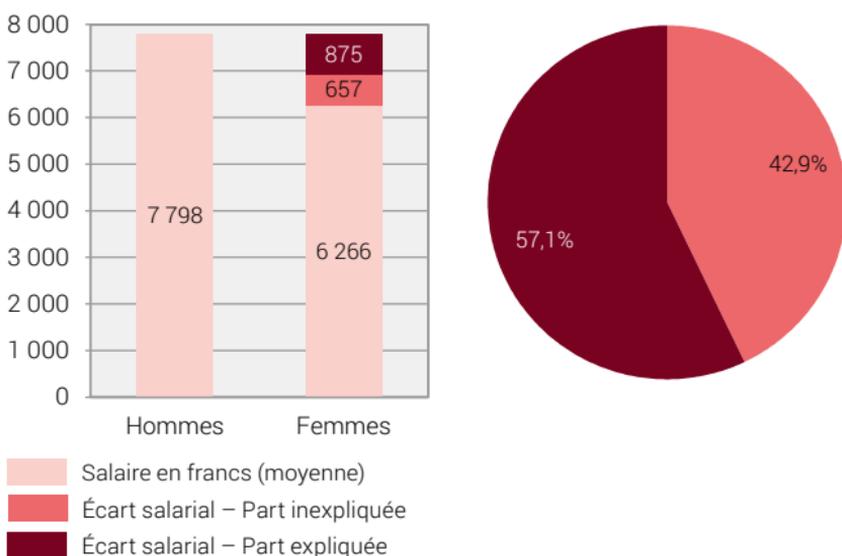
### 3.3 Part expliquée et inexpliquée de l'écart salarial

La part expliquée et la part inexpliquée de la différence salariale entre les femmes et les hommes sont calculées dans le cadre d'études approfondies que l'Office fédéral de la statistique publie régulièrement<sup>2</sup>. Pour 2016, les analyses ont montré que la part expliquée de l'écart salarial, calculée en utilisant la moyenne, était de 57,1% dans le secteur privé. Reste une différence de 42,9% qui ne s'explique pas par les facteurs objectifs considérés et qui représente la part inexpliquée de l'écart salarial. Dans le secteur public, la part inexpliquée était de 34,8%.

#### Part expliquée et inexpliquée de l'écart salarial entre femmes et hommes, en 2016

Secteur privé, en francs par mois

G18



Résultats sur la base de la nomenclature NOGA 2008

Sources: OFS – ESS; Calculs: B,S,S.Volkswirtschaftliche Beratung AG

© OFS 2019

<sup>2</sup> Analyses comparatives des salaires féminin et masculin sur la base de l'Enquête suisse sur les salaires : [www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch) → Trouver des statistiques → 03 – Travail et rémunération → Salaires, revenu professionnel et coût du travail → Niveau des salaires – Suisse → Écart salarial

### 3.4 Salaires modestes et élevés

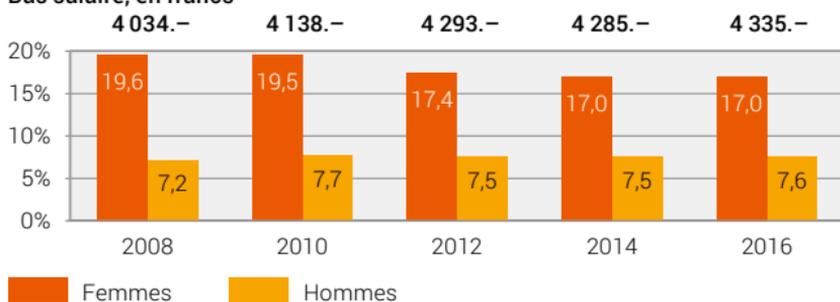
La proportion de personnes concernées par un bas salaire varie fortement selon le sexe. Bien que légèrement en recul depuis 2008, les femmes devant s'en sortir avec un bas salaire sont beaucoup plus nombreuses que les hommes.

#### Personnes salariées avec un bas salaire

Secteur privé et secteur public ensemble

G19

##### Bas salaire, en francs



Un bas salaire correspond à une rémunération inférieure aux deux tiers du salaire mensuel brut médian standardisé. Il est calculée sur la base d'un équivalent plein temps de 40 heures par semaine.

Source: OFS – ESS

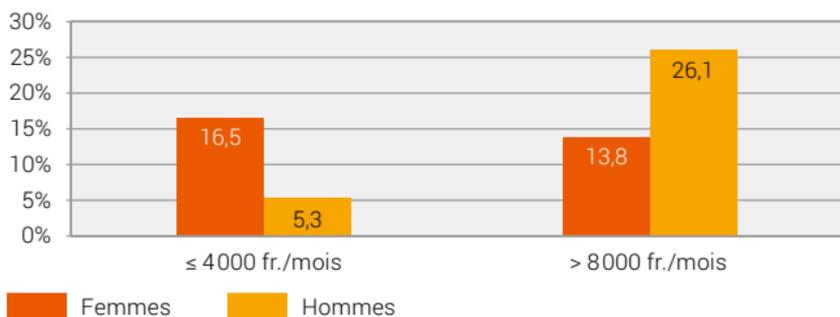
© OFS 2019

La répartition des salaires nets met aussi en évidence l'écart des salaires entre les femmes et les hommes. En 2016, trois fois plus de femmes que d'hommes avaient un salaire net de 4000 francs ou moins par mois. À l'inverse, deux fois plus d'hommes que de femmes disposaient d'un salaire net de plus de 8000 francs mensuels.

#### Personnes salariées occupées à plein temps avec un salaire net modeste ou élevé, en 2016

Secteur privé et secteur public ensemble

G20



Source: OFS – ESS

© OFS 2019

## 4 Conciliation emploi et famille

Concilier activité professionnelle et vie familiale est un défi pour les deux partenaires. Les femmes sont de mieux en mieux formées et elles restent le plus souvent professionnellement actives même quand elles deviennent mères. Les pères, de leur côté, participent plus qu'autrefois à l'éducation des enfants.

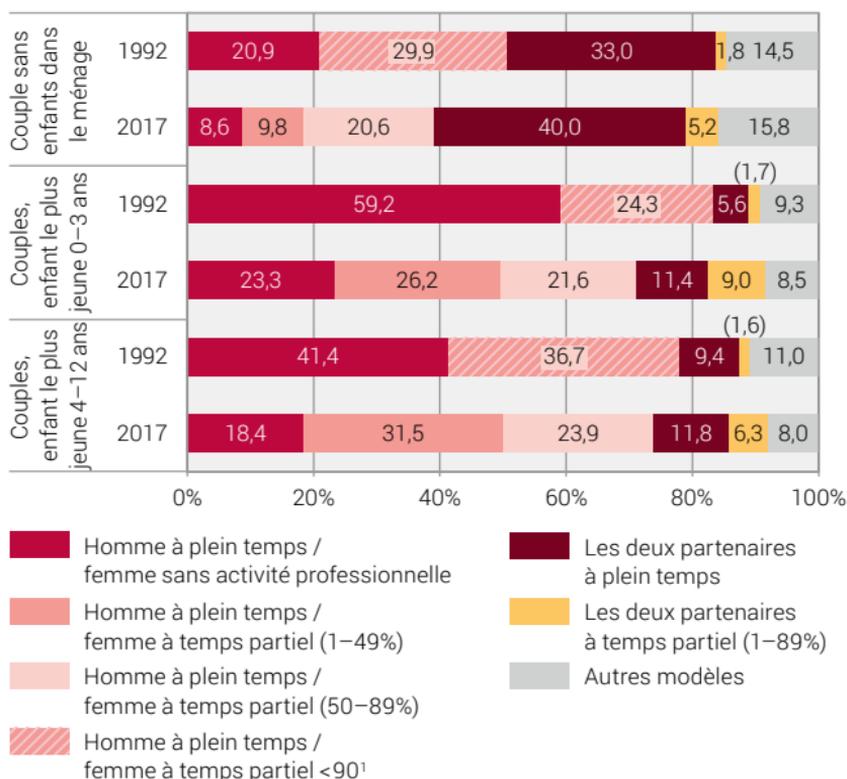
### 4.1 Modèles d'activité professionnelle des couples

Dans les ménages familiaux, le modèle le plus fréquent est celui où le père travaille à plein temps et la mère à temps partiel, suivi de celui du père à plein temps et de la mère qui n'exerce pas d'activité professionnelle. Cependant les mères qui réduisent leur taux d'occupation ou qui renoncent (temporairement) à exercer une activité professionnelle quand elles ont des enfants sont nettement moins nombreuses qu'auparavant.

#### Modèles d'activité professionnelle des couples

Hommes de 25 à 64 ans, femmes de 25 à 63 ans

G21



<sup>1</sup> 1992: on n'a pas distingué pour tous les membres du ménage entre temps partiel <50% et temps partiel 50-89%.

(Chiffre): fiabilité statistique relative

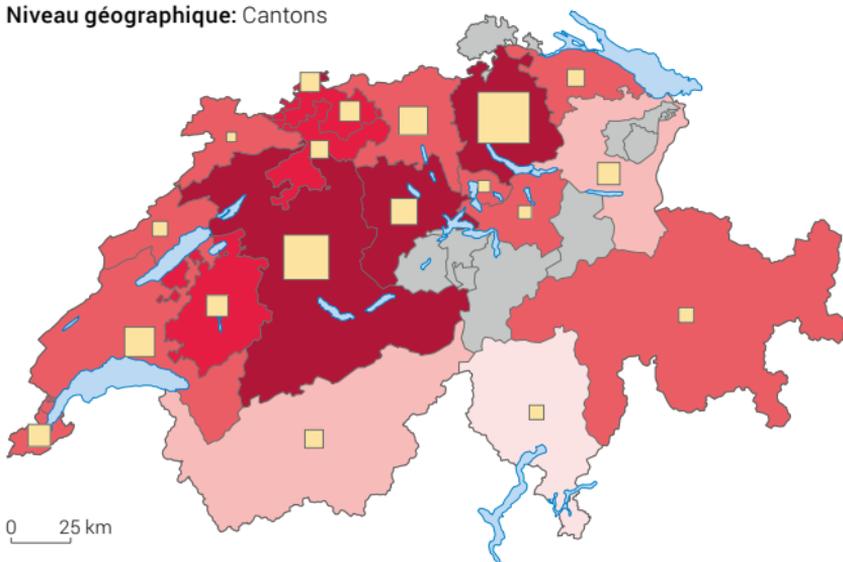
À mesure que les enfants grandissent, la part des ménages où la mère n'a pas d'activité rémunérée diminue, tandis que la part des ménages où la mère a un taux d'occupation plus important (de 50 à 89% pour un temps partiel, voire un plein temps) s'accroît. Comparées aux femmes vivant en couple, les mères seules vivant avec leurs enfants étaient et sont encore proportionnellement plus nombreuses à exercer une activité professionnelle et aussi à avoir un taux d'occupation plus élevé.

Bien que la proportion ait augmenté depuis 1992 du fait que les pères travaillent aujourd'hui un peu plus souvent à temps partiel, seule une minorité des parents, dont l'enfant le plus jeune a moins de 13 ans, ont les deux une activité professionnelle à temps partiel. Ce modèle est plus répandu dans les cantons alémaniques. En revanche, dans les cantons romands, le modèle des deux partenaires travaillant à plein temps est plus fréquent qu'en Suisse alémanique.

## Modèle d'activité professionnelle des couples: les deux partenaires à temps partiel, de 2011 à 2015<sup>1</sup>

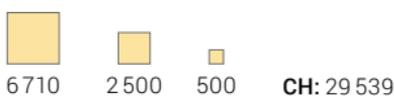
G 22

Niveau géographique: Cantons



0 25 km

Nombre de couples



Part des couples, en %



impossible de livrer une information statistique fiable

<sup>1</sup> Uniquement les couples dont l'enfant le plus jeune est âgé de 0 à 12 ans

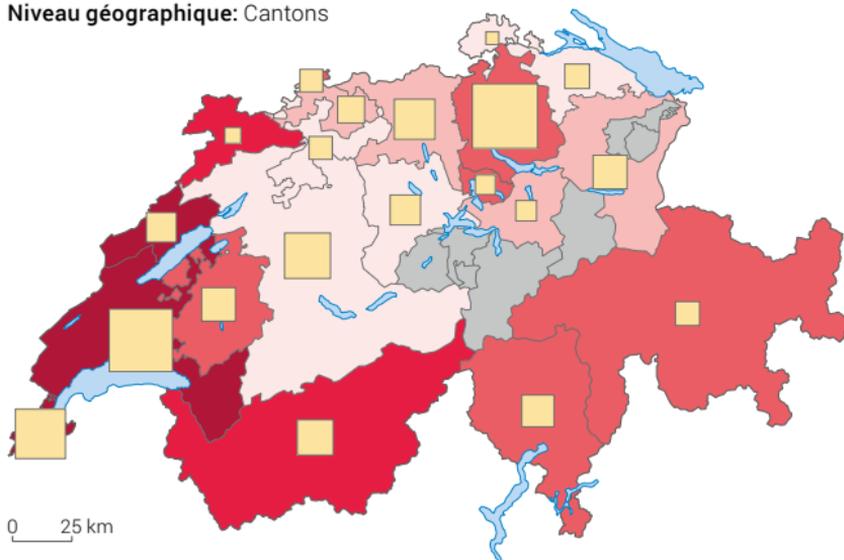
Temps partiel: taux d'occupation 1–89%

Les résultats se basent sur cinq relevés structurels annuels consécutifs.

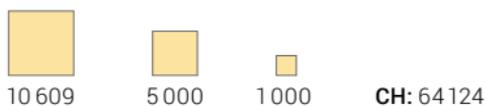
## Modèle d'activité professionnelle des couples: les deux partenaires à plein temps, de 2011 à 2015<sup>1</sup>

G 23

Niveau géographique: Cantons



Nombre de couples



Part des couples, en %



impossible de livrer une information statistique fiable

<sup>1</sup> Uniquement les couples dont l'enfant le plus jeune est âgé de 0 à 12 ans  
Plein temps: taux d'occupation 90-100%  
Les résultats se basent sur cinq relevés structurels annuels consécutifs.

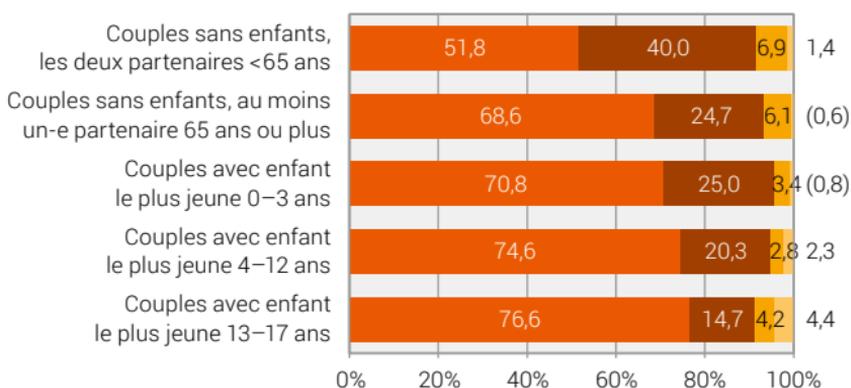
## 4.2 Répartition du travail domestique

Le plus souvent ce sont les femmes qui accomplissent principalement les tâches domestiques. C'est chez les couples de moins de 65 ans et sans enfant que le partage des tâches domestiques est le plus fréquent. L'accomplissement des tâches domestiques par les deux partenaires est un peu plus fréquent dans les familles ayant des enfants en bas âge que dans celles où les enfants sont plus grands. Les facteurs favorisant le partage des tâches domestiques sont – outre l'âge des partenaires, qui est en partie lié à un effet de génération – une formation du degré tertiaire et les modèles d'activité «deux partenaires travaillant à plein temps» et «deux partenaires travaillant à temps partiel».

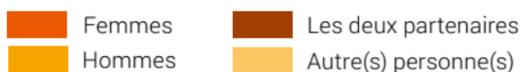
### Répartition des tâches domestiques dans les ménages de couples, en 2013

Les deux partenaires ont entre 15 et 80 ans

G24



#### Tâches domestiques accomplies principalement par



(Chiffre): extrapolation basée sur moins de 30 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

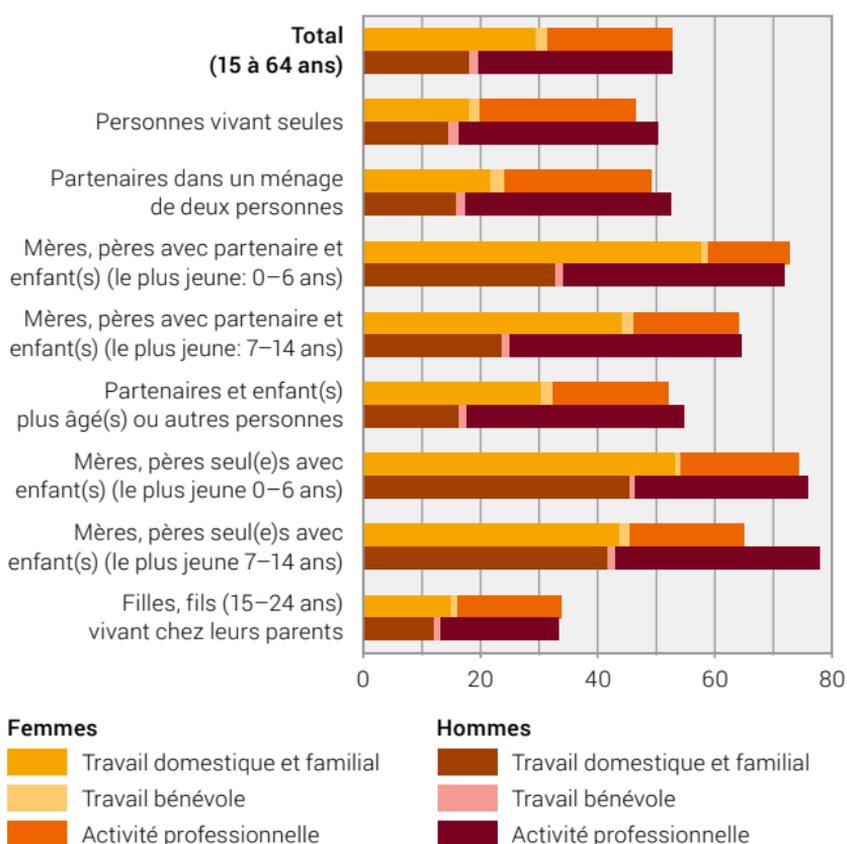
### 4.3 Charge de travail

Bien que les rôles sur les plans professionnel et familial se répartissent de manière inégale dans notre société, la charge de travail incombant aux hommes et aux femmes dans des situations familiales comparables est dans l'ensemble quasiment la même. Par rapport à 2010, les femmes dédient, par semaine, 1,3 heure de plus au travail rémunéré et les hommes 1,7 heure de plus au travail domestique et familial.

#### Temps consacré par semaine à l'activité professionnelle, au travail domestique et familial et au travail bénévole, en 2016

Population résidante permanente de 15 à 64 ans, en heures par semaine

G25



Source: OFS – ESPA

© OFS 2019

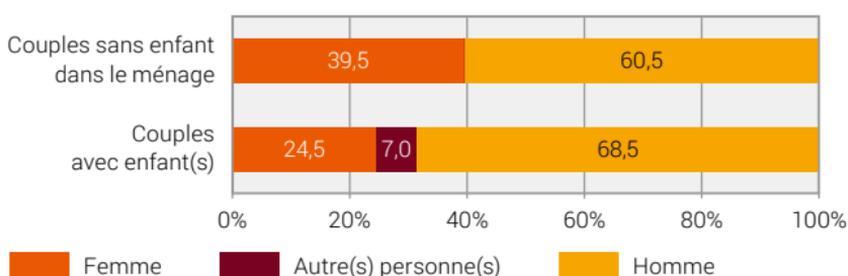
## 4.4 Contribution au revenu du travail du ménage

La contribution de l'homme et de la femme au revenu du travail du ménage dépend du taux de participation à la vie active et du niveau de salaire de chaque partenaire. Le déséquilibre est plus ou moins marqué selon la composition du ménage. Dans les couples sans enfant, la femme apporte une part plus importante du revenu total du travail que dans les couples avec enfant(s).

### Contribution au revenu du travail du ménage, en 2016

G26

#### Pourcent du revenu du travail de tous les membres du ménage



#### Part des ménages selon la contribution de la femme



Revenu du travail de tous les membres du ménage sans allocations familiales ni indemnités journalières (chômage, maladie, autres).

Est considérée comme «enfant» toute personne âgée de 0 à 24 ans vivant avec une autre personne dans le ménage dont elle est le fils/la fille.

Source: OFS – SILC

© OFS 2019

Dans près d'un couple sur cinq la femme n'a pas de revenu propre. Parmi les couples sans enfant, trois femmes sur dix contribuent pour au moins la moitié des revenus du travail. C'est le cas d'environ une femme sur dix lorsqu'un ou plusieurs enfants vivent dans le ménage.

## 5 Travail non rémunéré

Par travail non rémunéré, on entend les activités non rétribuées qui pourraient théoriquement être accomplies contre rémunération par une tierce personne: travail domestique et familial, activités honorifiques et associatives (travail bénévole organisé) et aide aux connaissances et à la parenté vivant dans d'autres ménages (travail bénévole informel).

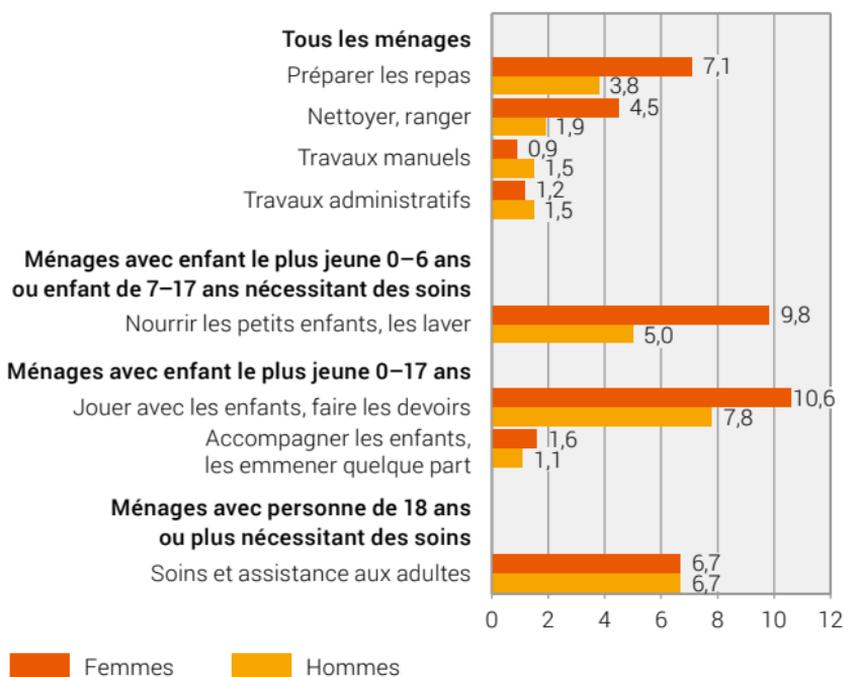
### 5.1 Quelques activités domestiques et familiales

Les femmes investissent plus de temps que les hommes dans la plupart des activités ménagères et familiales, à l'exception des travaux administratifs et manuels. S'occuper des enfants, préparer les repas et nettoyer sont les tâches qui prennent le plus de temps.

#### Nombre d'heures consacrées à certaines activités domestiques et familiales, en 2016

En moyenne par semaine

G27



Source: OFS – ESPA

© OFS 2019

## 5.2 Travail bénévole

Les hommes s'engagent davantage que les femmes dans un travail bénévole organisé (22% contre 17%) et y exercent nettement plus souvent des fonctions dirigeantes. Les activités bénévoles de base se répartissent à peu près à égalité entre les femmes et les hommes. Dans le travail bénévole informel, le taux de participation est plus élevé chez les femmes que chez les hommes (35% contre 28%).

### Participation au travail bénévole, en 2016

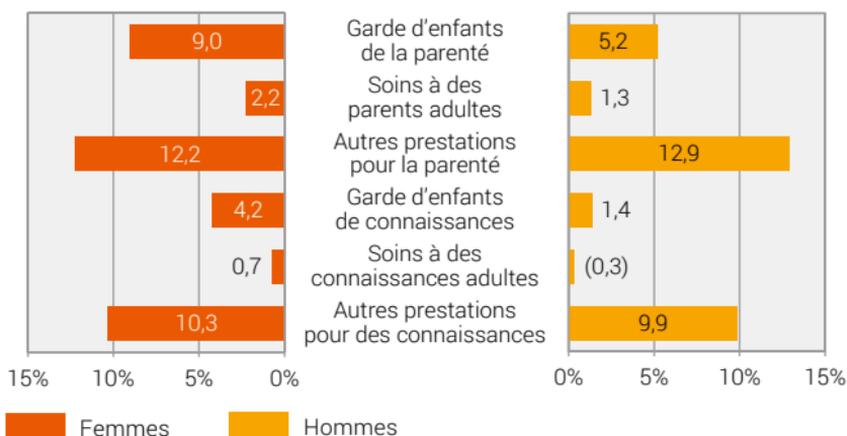
En pourcent de la population résidante de 15 ans ou plus

G28

#### Travail bénévole organisé



#### Travail bénévole informel



(Chiffre): extrapolation basée sur moins de 50 observations dans l'échantillon. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

## 6 Précarité

La précarité financière à un âge plus ou moins avancé, la pauvreté, l'expérience de la violence, sont des situations oppressantes qui touchent différemment les femmes et les hommes. Voici quelques aspects de ces différences.

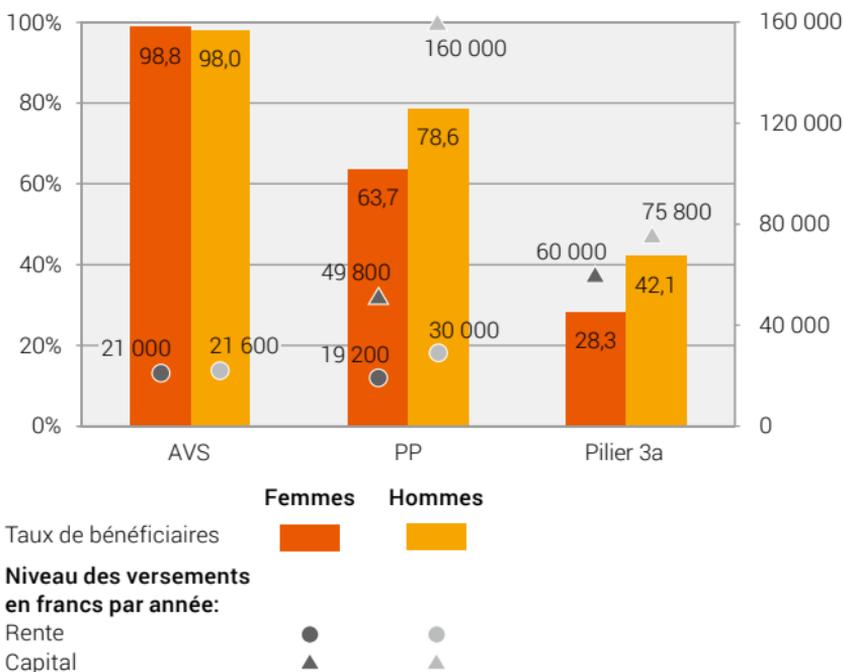
### 6.1 Prévoyance vieillesse

Le système de prévoyance vieillesse en Suisse se fonde sur trois piliers: l'assurance-vieillesse (AVS), la prévoyance professionnelle (PP) et le pilier 3a. À la retraite, les femmes sont moins bien assurées que les hommes en raison notamment de leurs parcours professionnels non linéaires. Si la différence entre femmes et hommes est, pour des raisons inhérentes au système, minime dans les rentes AVS, il en va autrement dans la prévoyance professionnelle.

#### Taux de bénéficiaires des trois piliers du système de prévoyance vieillesse et niveau des versements, en 2015

Retraité-e-s jusqu'à 5 ans après l'âge ordinaire de la retraite

G 29



Seules les prestations dans le cadre du passage à la retraite sont prises en compte.

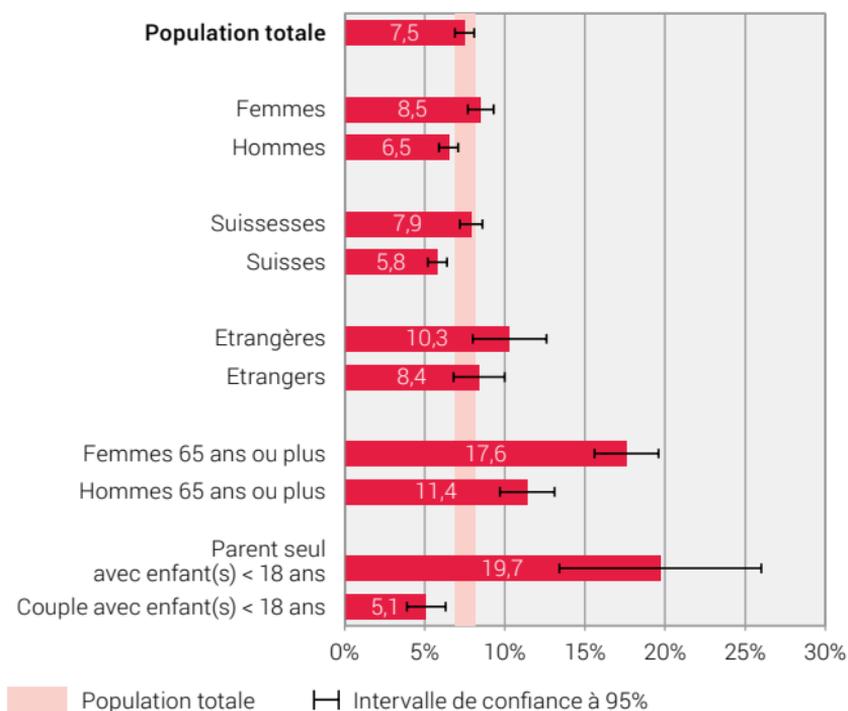
Définition retraités: personnes ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite et recevant une prestation d'au moins un pilier du système de la prévoyance vieillesse.

## 6.2 Pauvreté

Outre une assurance-vieillesse insuffisante, la pauvreté aussi est souvent une conséquence du partage inégalitaire du travail entre les sexes, notamment de la moindre participation des femmes à la vie professionnelle et de leurs interruptions de carrière. Les séparations et les divorces sont également une source de difficultés matérielles et sociales qui peuvent priver les personnes touchées du niveau de vie minimum.

### Taux de pauvreté, en 2016

G30



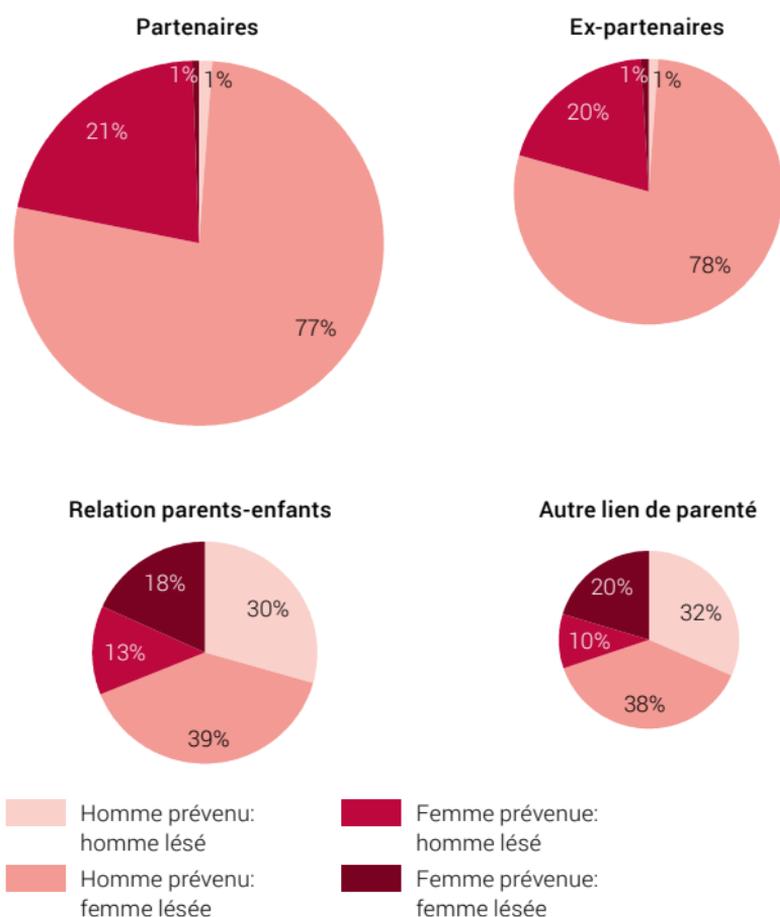
Le taux de pauvreté est calculé sur la base du revenu, indépendamment de la fortune éventuelle.

## 6.3 Violence

La violence touche les femmes et les hommes, mais de manière différente. Les hommes sont plus nombreux que les femmes parmi les personnes enregistrées par la police comme prévenus ou comme victimes dans le cadre d'infractions de violence. Dans l'espace domestique, les femmes sont enregistrées plus souvent comme victimes, les hommes plus souvent comme prévenus.

### Violence domestique: répartition des personnes lésées et prévenues selon le sexe et par type de relation, en 2017

G31

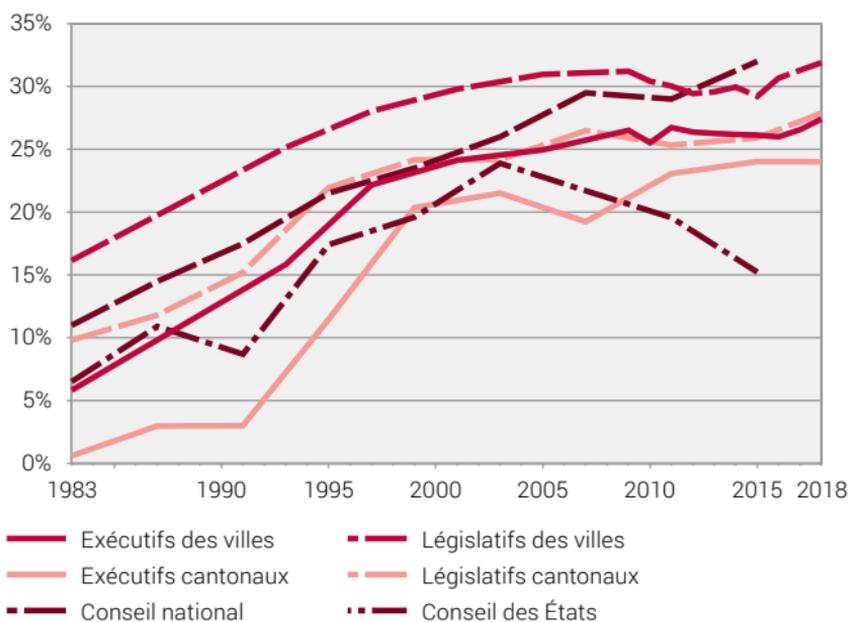


Les surfaces sont proportionnelles au nombre absolu de cas: infractions de violence domestique enregistrées par la police entre partenaires 4948, entre ex-partenaires 2619, entre parents et enfants 1831 et autre lien de parenté 1175.

## 7 Politique

La représentation des femmes dans les institutions politiques n'a pas progressé de la même manière à tous les échelons de la vie politique. Au niveau fédéral, en 2019, elle est de 15,2% au Conseil des États, de 32,0% au Conseil national et de 42,9% au Conseil fédéral (3 sièges sur 7). Dans les gouvernements cantonaux et dans les exécutifs communaux, on compte en moyenne un quart de femmes. Leur part varie entre zéro (AR, TI et LU) et 60% (TG). La représentation féminine est légèrement plus élevée dans les parlements cantonaux, où elle atteint en moyenne 27,9%, avec des valeurs entre 14,0% (SZ) et 37,8% (BL). Les législatifs des villes affichent 31,3% de femmes. Après une hausse nette dans les années 1980 et surtout dans les années 1990, l'élan semble brisé. Le Conseil national est le seul organe où le mouvement ne s'est pas ralenti.

### Part des femmes dans les institutions politiques G32



Source: OFS – Statistique des élections

© OFS 2019

## 8 Attitudes

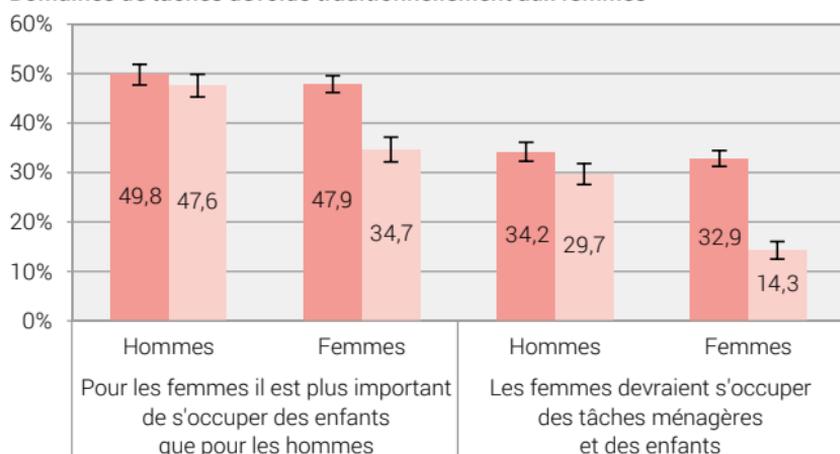
Les représentations traditionnelles des rôles, même si elles se sont assouplies, continuent à marquer fortement les mentalités. Les hommes et, indépendamment du sexe, les personnes ayant achevé leur scolarité obligatoire ou le degré secondaire II, sont plus attachés aux rôles traditionnels. Le lien entre les mentalités et le niveau de formation est plus marqué chez les femmes que chez les hommes.

### Part des femmes et des hommes qui approuvent la répartition traditionnelle des rôles, en 2013

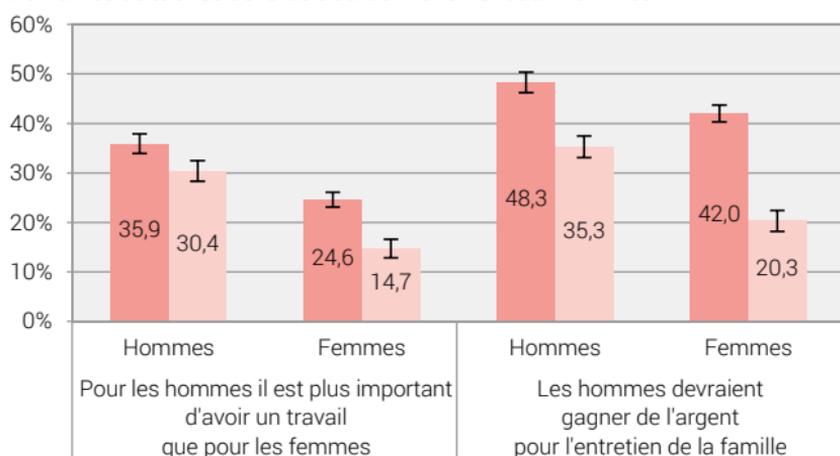
Personnes de 25 à 80 ans

G33

#### Domaines de tâches dévolus traditionnellement aux femmes



#### Domaines de tâches dévolus traditionnellement aux hommes



École obligatoire/degré secondaire II

Degré tertiaire

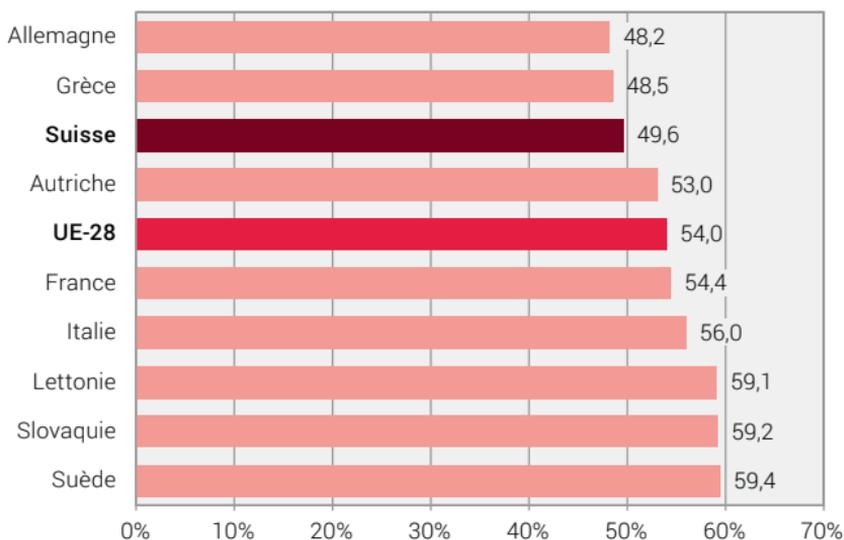
I Intervalle de confiance (95%)

Note: les autres personnes indiquent principalement qu'il n'y a pas de différence entre les femmes et les hommes.

## 9 Comparaison européenne

### Part de femmes parmi les étudiants au niveau tertiaire<sup>1</sup>, en 2016

G34



<sup>1</sup> CITE 2011 niveaux 5 à 8

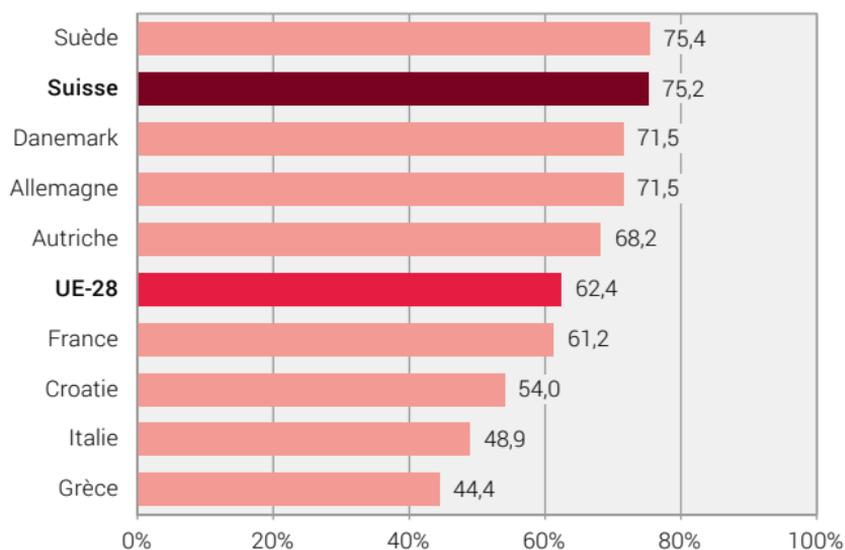
Source: Eurostat, état au 15.3.2019

© OFS 2019

### Taux de femmes actives occupées, en 2017

En % des femmes en âge de travailler (de 15 à 64 ans)

G35

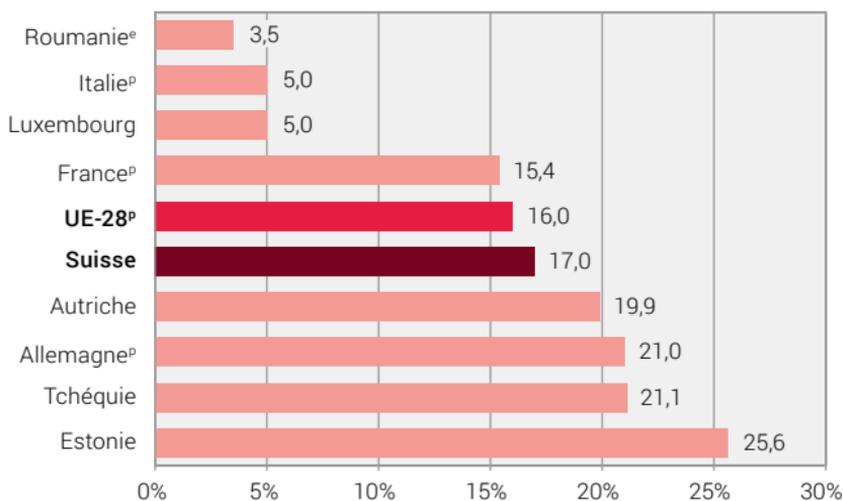


Source: Eurostat, état au 11.03.2019

© OFS 2019

## Ecart de rémunération entre hommes et femmes dans l'industrie, la construction et les services<sup>1</sup>, en 2017

G36



<sup>1</sup> L'écart de rémunération non ajusté se réfère à la différence entre la rémunération horaire moyenne brute des hommes et celle des femmes en % de la rémunération des hommes. La population de référence regroupe l'ensemble des salarié-e-s indépendamment de l'âge et du nombre d'heures de travail par semaine.

<sup>e</sup> estimé

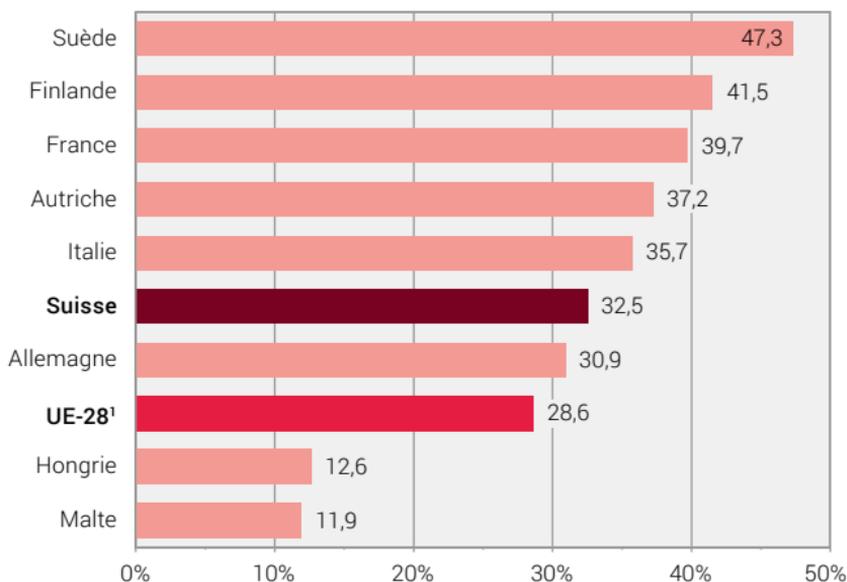
<sup>p</sup> chiffre provisoire

Source: Eurostat, état au 7.3.2019

© OFS 2019

## Représentation des femmes au sein des parlements nationaux, en 2019

G37



<sup>1</sup> Le chiffre pour l'UE-28 correspond à la moyenne des pourcentages de tous les pays membres.

Source: Inter-Parliamentary Union (IPU), état au 1.1.2019

© OFS 2019





### **En ligne**

[www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

### **Imprimés**

[www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

Office fédéral de la statistique

CH-2010 Neuchâtel

[order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)

tél. 058 463 60 60

### **Numéro OFS**

617-1900

---

**La statistique  
compte pour vous.**

[www.la-statistique-compte.ch](http://www.la-statistique-compte.ch)